

AVIS PUBLIC

VENTE DE BIENS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que lors de la séance du 23 mai 2023, la Ville, conformément à l'article 28, alinéa 1, paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, a procédé à la vente de biens, soit une partie du lot 5 580 874, représentant un cadastre de rue non développé sur la rue Félix-Leclerc.

Lors de la séance du 21 mai 2024, la Ville a autorisé un amendement à la promesse d'achat intervenue le 24 mai 2023.

Lors de la séance du 21 mai 2024, la Ville, conformément à l'article 28, alinéa 1, paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, a procédé à la vente des biens suivants :

Date de la séance	Résolution	Acquéreur	Biens	Prix
21 mai 2024	2024-05-280	Finstar Construction inc.	6 575 634 du cadastre du Québec (Rue Félix-Leclerc) Ancien lot : partie du lot 5 580 874	623,89 \$
			6 575 635 du cadastre du Québec (Rue Félix-Leclerc) Ancien lot : partie du lot 5 580 874	4 653,02 \$
			6 607 142 du cadastre du Québec (Rue Félix-Leclerc) Ancien lot : partie du lot 5 582 122 et 6 576 012	317,98 \$

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe